

Je me questionne sur les (au moins) 320 passages de navires méthaniers chaque année dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, soit au coeur de l'habitat essentiel protégé du béluga.

GNL Québec a admis que le trafic maritime qui en découlera pourrait poser un « risque » pour le béluga et les autres cétacés du Saint-Laurent. L'entreprise estime toutefois qu'elle pourra contrer ce risque, même si elle ne contrôlera pas le transport maritime du gaz liquéfié.

Comment ?

L'habitat du béluga est légalement protégé par les lois fédérales.

Il va falloir s'y conformer, et ça ne sera pas simplement en promettant de réduire la vitesse des navires.

J'aimerais donc connaître vos solutions.

Merci

Charlotte Pozzi